

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 059-215901281-20250129-CM2501D02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM
SÉANCE DU 29 JANVIER 2025

Date de la convocation
17 janvier 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOUIN, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD, J. AGNIERAY,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : CH. MATHON > pouvoir à V. DUCOURAU, T. WHIDEN > pouvoir à MC. FICHELE, F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à G. OUDAERT, M. BILLOIR > pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY > pouvoir à A. TRICOIT

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELE

OBJET : Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public sur le quartier Humanicité.

Numéro de la délibération : **CM2501D02**

Suite à la sollicitation du fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal pour la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public sur le quartier Humanicité, le Bureau métropolitain de la MEL, date du 27 septembre 2024 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 18 473,52 € ;

Le Maire propose au conseil municipal :

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- ↳ D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 18 473,52 €
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 19

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an ci-dessus mentionné,
Le président de séance

Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem

Secrétaire de séance
Marie Claude FICHELE

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 06/02/2025

